

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2021 (ordinaire)

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux-mil-vingt-et-un le jeudi dix-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire

Présents : Mesdames Bernadette BAILLON, Nathalie MEMETEAU, Catherine VRIGNAUD,

Messieurs Daniel BARRÉ, Emilien BARRAULT, Serge BOUTEILLER, Bernard GUÉRIN, Didier MOUNOURY, Rodolphe RAMBAUD, Didier VRIGNAUD,

Absents : Diane DESMONTS-BONNET, Laetitia LEBRETHON, Jessica VILLERS, Dany BLONDIO, Clément GODET,

Pouvoirs : de Diane DESMONTS-BONNET à Rodolphe RAMBAUD, de Laetitia LEBRETHON et Clément GODET à Daniel BARRÉ, de Jessica VILLERS à Didier VRIGNAUD, de Dany BLONDIO à Bernard GUERIN.

Secrétaire de séance : Serge BOUTEILLER

Date de convocation : 11 mars 2021

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, pour rappel, les membres du conseil le valident.

.1 Approbation du Compte administratif 2020 budget commune

Délibération 2021D_09

Ayant entendu l'exposé du doyen de l'assemblée, Monsieur Bernard GUERIN, le Conseil Municipal délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 Budget Principal dressé par Monsieur Daniel BARRÉ, Maire ;

Considérant que les écritures du Maire sont conformes ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour, le maire s'étant retiré),

⇒ **Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020** qui laisse apparaître les résultats suivants pour le Budget Principal de la Commune de CHIZÉ :

-	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	427 495,83 €	404 339,63 €
Recettes	137 468,72 €	542 222,53 €
Résultat exercice	-290 027,11 €	137 882,90 €
Report ex antérieurs	104 580,38 €	451 034,00 €
Résultat clôture	-185 446,73 €	588 916,90 €

.2 Approbation du Compte de gestion 2020 budget commune

Délibération 2021D_10

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, les titres de recettes émis et les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2020 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur Daniel BARRÉ, et du compte de Gestion du Trésorier ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour),

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 janvier 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;

⇒ **Déclare** que le compte de gestion dressé par le Trésorier, pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

.3 Affectation du résultat 2020

Délibération 2021D_11

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé N+ N-1 de **403 470,17 €**
- un besoin de financement de la section d'investissement de **185 446,73 €** (déficit d'investissement)

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020		
RÉSULTAT AU 31/12/2020	Excédent de fonctionnement	588 916,90 €
	Déficit d'investissement	-185 446,73 €
(A) EXCÉDENT AU 31/12/2020		403 470,17 €
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		185 446,73 €
Virement de la section de fonctionnement DF (023)		127 715,00 €
Virement à la section d'investissement RI (021)		127 715,00 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2020 (Déficit à Reporter)		

.4 Vote du Budget primitif budget commune 2021

Délibération 2021D_12

Considérant l'obligation législative de voter le Budget Primitif avant le 15 avril 2021,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur Daniel BARRÉ, rapporteur du Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Commune,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE le Budget Primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

1. Section de fonctionnement : 795 875,17 €
2. Section d'investissement : 514 336,73 €

.5 Souscription du contrat IRIS éclairage public SEOLIS

Délibération 2021D_13

Depuis 2013, SEOLIS assure l'entretien et le dépannage de notre éclairage public. Le contrat arrive à échéance le 31/03/2021.

M le Maire présente le contrat de renouvellement proposé par SEOLIS pour la gestion de l'éclairage public communal comprenant :

- Des conseils techniques et économiques,
- L'entretien des lampes et consommables,
- Les dépannages urgents, prioritaires et normaux...

Tarif de la prestation : 3 769,17 €HT / an pour un contrat de 4 ans, soit une augmentation de 164,73 € par an par rapport au précédent contrat.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la signature du contrat IRIS proposé,

.6 Demandes de subventions isolation logements rue Duguesclin

Délibération 2021D_14

Demandes de subventions Rénovation énergétique logement 13 rue Duguesclin

Considérant le projet d'isolation le logement locatif situé 13 rue Duguesclin ;

Considérant les programmes de financement existants, et les devis obtenus, Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant € HT	Nature	Montant € HT
Expertise	800,00 €	DETR 2020 sur totalité	
Appel offre parutions	1 000,00 €	renovation = 99 383,15 €	27 565,00 €
Menuiseries extérieures	15 728,00 €	Région Nouvelle Aquitaine	7 000,00 €
Isolation Doublage	24 688,25 €	CAP Relance 2021 (13,6%)	8 220,00 €
Chauffage	18 129,00 €	Autofinancement	17 560,25 €
TOTAL HT:	60 345,25 €	TOTAL HT :	60 345,25 €

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, EN VALIDE le plan prévisionnel de financement et AUTORISE M. le Maire à solliciter l'attribution de subventions aux différentes instances ayant autorité.

Délibération 2021D_15

Demandes de subventions isolation logements 54-56 rue Duguesclin

Considérant le projet d'isolation des logements locatifs situés rue Duguesclin ;

Considérant les programmes de financement existants, et les devis obtenus, Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant € HT	Nature	Montant € HT
Expertise	1 600,00 €	DETR 2021 (40 %)	38 449,00 €
Appel offre parutions	1 000,00 €	Région Nouvelle Aquitaine	14 000,00 €
Isolation	38 115,40 €		
Menuiseries	27 316,00 €	C2E	5 000,00 €
Chauffage/eau chaude	28 090,00 €	Autofinancement	38 672,40 €
TOTAL HT:	96 121,40 €	TOTAL HT :	96 121,40 €

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents EN VALIDE le plan prévisionnel de financement et AUTORISE M. le Maire à solliciter l'attribution de subventions aux différentes instances ayant autorité.

.7 Approbation du rapport de la CLECT CCMP

.8 Approbation du pacte de gouvernance CCMP

Compte-tenu de l'heure avancée, ces deux points sont repoussés au conseil du 1^{er} avril prochain.

.9 Acquisition de terrains Bellefond parcelle C 0383

Délibération 2021D_16

Considérant que l'estimation des domaines n'est plus nécessaire en deçà de biens estimés à 180 000 €,

M. le maire expose au conseil le projet d'échange de terrains avec les riverains.

Ce terrain, cadastré C0383 pour une contenance totale de 3 781 m², a été négocié au prix de 9 000 €, y compris les peupliers, les frais de notaire en sus restant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain sur la base de 9 000 € (hors frais de notaire) y compris les peupliers.

.10 QUESTIONS DIVERSES

Délibération 2021D_17

.Motion de soutien au maintien d'une classe de 5^{ème} au collège de Brioux

Les Maires et élus des conseils municipaux du Secteur du collège de Brioux sur Boutonne sont appelés à se prononcer sur la fermeture d'une classe de cinquième pour l'année scolaire 2021-2022.

Un courrier en ce sens est adressé à M le Directeur Académique :

"Le principal du collège de Brioux sur Boutonne a proposé lors des conseils d'administration du mardi 23 février et du mardi 2 mars une ventilation de la dotation horaire globale pour l'année scolaire 2021-2022 avec deux classes de cinquième au lieu de trois. Cela aura pour conséquence un effectif de 30 élèves par classe à la rentrée prochaine.

Ces élèves, en classe de CM2 l'an passé, ont vécu le confinement, puis le déconfinement partiel imposés par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid.

Les professeurs ont constaté en sixième qu'un tiers des élèves présentaient des difficultés scolaires. Cette année, le climat scolaire s'est alourdi. Les incivilités, les violences verbales et physiques sont en augmentation.

De plus, le collège ne bénéficie que d'un poste de CPE à mi-temps. Il est difficile d'accompagner, d'être à l'écoute des élèves.

Nous demandons la révision de la dotation horaire globale pour permettre la création de trois classes de cinquième afin que les élèves puissent bénéficier d'un enseignement et d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), adopte une motion de soutien à cette demande.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 1^{er} avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

A Chizé, le 30 mars 2021

**Le Maire,
Daniel BARRÉ**